

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :15
Votants :16
Procuration..... 1
Date de la convocation :
2 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 9 Avril 2015

Délibération 2015-07
OBJET : Compte Administratif 2014

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 9 Avril à 15h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Guy LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Membres suppléants :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Marie-louise GOURDON représentée Roland RAIBAUDI

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Danièle PUGNAIRE, Bernard DUBOIS, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Alain ARZIARI, Richard RIBERO, Patrick LAFARGUE, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Monsieur MELE est désigné en qualité de Président pour procéder à l'examen de la présente délibération

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

22 Ju 2015
Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (N-1)	3 538 325,77			4 981 638,54	3 538 325,77	4 981 638,54
Opérations de l'exercice	4 494 854,67	4 194 847,98	27 958 616,74	30 442 948,99	32 453 471,41	34 637 796,97
TOTAUX	8 033 180,44	4 194 847,98	27 958 616,74	35 424 587,53	35 991 797,18	39 619 435,51
Résultats de clôture	(3 838 332,46)			7 465 970,79		3 627 638,33
Restes à réaliser	(359 270,16)				(359 270,16)	
TOTAUX CUMULES	8 392 450,60	4 194 847,98	27 958 616,74	35 424 587,53	36 351 067,34	39 619 435,51
RESULTATS DEFINITIFS	(4 197 602,62)			7 465 970,79		3 268 368,17

La présentation ci-avant du compte administratif 2014 du Syndicat, fait apparaître un résultat de la section de fonctionnement de 7 465 970,79 € (excédent).

Le résultat de la section d'Investissement s'élève à - 3 838 332,46 € (déficit) avec - 359 270,16 € de « Reste à Réaliser » soit un total de - 4 197 602,62 € (déficit).

Le solde d'exécution s'élève à 3 268 368,17 € (excédent).

Le Conseil Syndical examine le Compte Administratif de l'exercice 2014. Madame BALDEN quitte la salle pour le vote.

Il est proposé au Comité Syndical

- **de constater** les résultats du compte administratif 2014 ;
- **de voter et d'arrêter** les résultats définitifs, traduits sur les tableaux ci-dessus ;

**Ouï cet exposé,
Après en avoir voté conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A l'unanimité,**

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente


Josette BALDEN